







INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION	
Α	26.01.2018	FH	FH	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DU CA (REF.: 27C/017/2017 ET 18021/27C DU 22.9.2017/15.1.2018. 26.01.18 DU MDDI (REF.: 79.800°CL DU 28.8.2017) ET ADAPTATIONS DE LA SEANCE DE TRAVAIL DU CC DU 22.1.201	
В	12.11.2024	VKS	ABM		NNEE SUITE A LA MODIFICATION 09 DU PAG "ZONE SPECIALE – DE L'EAU MINERALE" (REF.: 27C/024/2022)
MAÎTRE D'OUVRAGE		ADMINISTRATION COMMUNALE DE JUNGLINSTER  PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL  VERSION COORDONNEE SELON LES MODIFICATIONS APPROUVEES DU PAG			
BUREAU D'ÉTUDES		4, rue Albert Simon L-5315 Contern T (+352) 26 390-1 LSC360.lu			
DESSINÉ	PAR	Vivianne KEILS		DATE	12.05.2017
		VIVIGINIO INLILO			12.00.201 <i>1</i>

P:\LSC360\2023\20233333-ZP-ZILM\_PAG\_PAP-QE Junglinster\_gestion version coordonnee\G\_Version coordonnée

Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doit informer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte.

Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CRTIB/DIN ...) et suivant le réglementation actuellement en vigueur.

Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessite.

VÉRIFIÉ PAR

CONTROLÉ PAR

Anita BAUM

Myriam HENGESCH

20210083\_PAG\_G-JUN-10\_Graulinster\_vc\_09\_10